



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

VOTATION CANTONALE DU 27 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil d'Etat prend acte de l'acceptation de l'initiative populaire «Baisse d'impôts pour tous»

Les citoyennes et citoyens vaudois ont accepté ce dimanche l'initiative populaire « Baisse d'impôts pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » avec 53.1% des voix. Le taux de participation s'est élevé à 49.9%. Le Conseil d'Etat prend acte de ce résultat dont l'impact négatif sur les finances cantonales est estimé à 272 millions de francs. Afin de mettre en œuvre la volonté exprimée ce jour par la population vaudoise, le Gouvernement proposera rapidement au Grand Conseil des adaptations de son projet de budget 2027 rendu public le 14 septembre.

Le Conseil d'Etat prend acte des résultats et salue la participation des citoyennes et citoyens. Il doit à présent mettre en œuvre la volonté de la population vaudoise d'appliquer une baisse souhaitée de 12% des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune. Il finalisera les travaux nécessaires à sa réalisation dans les délais prévus, soit déjà dans le cadre de son projet de budget 2027 présenté le 14 septembre dernier.

L'acceptation de l'initiative entraînera une diminution des recettes fiscales cantonales estimée à 272 millions de francs par année. Effective dès l'an prochain, la réduction de l'imposition cantonale sur le revenu et la fortune acceptée ce dimanche implique de la part du Gouvernement d'implémenter des mesures d'économie supplémentaires dans son projet de budget 2027. En application des décisions du Grand Conseil de décembre 2024 les modifications relatives au bouclier fiscal n'entreront pas en vigueur.

Le Conseil d'Etat présentera ainsi au Grand Conseil, et dans les meilleurs délais, un certain nombre de mesures devant permettre d'inscrire des recettes fiscales à la baisse dans son projet de budget et des mesures permettant d'atteindre le cadre constitutionnel du petit équilibre, parmi lesquelles des réductions de charges.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 septembre 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État en charges des finances cantonales, [021 316 45 14](tel:0213164514)